

LE CONSTITUTIONNEL
SE PUBLIE :
Lundi, Mercredi et Vendredi.

ABONNEMENTS :
Edition Semi-Quotidienne, par an... \$3.00
do Hebdomadaire, par an... 1.00
payable d'avance — A la fin de l'année 0.50
extra.

Ceux qui veulent discontinuer doivent en
donner avis au moins un mois avant l'expi-
ration du terme de leur abonnement, qui ne
sera pas moindre de six mois, les arrérages
acquittés.

Toutes correspondances, etc., doivent être
adressées aux propriétaires du *Constitutionnel*,
affranchies et munies d'une signature
responsable.

LE CONSTITUTIONNEL

ORGANE DU DISTRICT DE TROIS-RIVIERES

E. GERIN, Rédacteur-en-Chef

NORMAND & GERIN, Editeurs-Propriétaires

LE CONSTITUTIONNEL
SE PUBLIE :
Lundi, Mercredi et Vendredi.

ANNONCES : Par ligne

Edition Semi-Quotidienne, première
Insertion, Brevier... \$ 0.05
do Insertions subséquentes... 0.02
Une Colonne, pour 12 mois... 20.00
do do 6 mois... 12.00
do do 3 mois... 7.00
Edition Hebdomadaire, à forfait... 3.00

Adresses d'affaires, pour 12 mois... 3.00

Toutes annonces sans conditions seront
insérées jusqu'à contre-ordre à 5 et 10 c. la
ligne. Et tout ordre pour discontinuer une
annonce doit être fait par écrit.

Adresses d'Affaires

A. L. DESAULNIERS
AVOCAT,
Bureau et résidence, rue Hart.

McDOUGALL & HOULISTON
AVOCATS,
Bureau : rue du Platon.

MALHIOT & LABARRE
AVOCATS,
Bureau : rue Bonaventure.

J. M. DESILETS
AVOCAT,
Bureau : rue St. Joseph.

A. B. CRÉSSE
AVOCAT,
Bureau : rue Notre-Dame.

A. E. GERVAIS,
AVOCAT,
Bureau : rue Bonaventure.
Trois-Rivières, 8 Août.

P. A. BOUDREAU
AVOCAT,
Bureau et résidence, rue Bonaventure, près
de l'Eglise paroissiale.

J. B. L. HOULD
AVOCAT,
Bureau : coin des rues Notre-Dame et Bon-
aventure.

J. B. O. DUMONT
Bureau : rue Alexandre.

SEVERE LOTTINVILLE
AVOCAT,
Bureau : rue Bonaventure.

Turcotte, Paquin & Turcotte
AVOCATS,
Bureau : Rue des Champs, en face du Palais
de Justice.
MM. Turcotte, Paquin et Turcotte, suivront
régulièrement le Circuit de la Rivière-du-
Loup.
Art. Turcotte, L. D. PAQUIN, LUCIEN TURCOTTE

J. F. V. BUREAU
AVOCAT,
Bureau : rue des Champs, en face du Palais
de Justice.

F. X. GAUTHIER
AVOCAT,
Rue Notre Dame, porte voisine de la libra-
rie de MM. Dufresne & Frères.

Z. BARIL
AVOCAT,
Résidence à Gentilly, bureau à Trois-Rivières,
chez M. J. B. L. Hould, avocat.

EPHREM DUFRESNE
AVOCAT,
Bureau : rue Notre-Dame, dans la bâtisse
occupée par MM. Dufresne & Frères, libraires.

ALEXIS L. DESAULNIERS
AVOCAT,
Rivière-du-Loup.

M. HONAN
AVOCAT,
Bureau : Coin des rues Notre-Dame
et Alexandre.
Trois-Rivières, 18 octobre 1872.

O. CARON
AVOCAT,
St. François du Lac.

F. E. N. BOUCHER,
AVOCAT,
St. François-du-Lac.

Dr. GERVAIS
Bureau : rue des Champs, vis-à-vis la rue
Royale.

Dr. HARDY
Rue Royale, ancienne résidence de feu Dr.
Héroux.

I. L. CLAIR
SYNDIC OFFICIEL,
Bureau : rue Craig, bâtisse du "Consti-
tutionnel."

L. A. CAMIRAND
NOTAIRE,
Bureau : rue Craig, même bâtisse que le
Constitutionnel.

Adresses d'Affaires

Geo. E. HART
NOTAIRE,
Bureau : rue des Forges.

EZEKIEL M. HART & Fils
Courtiers, Agents et Collecteurs, etc., coin
des rues Notre-Dame et Alexandre.

G. B. HOULISTON & Cie
COURTIERS,
Bureau : rue du Platon.

Jos. DeNIVERVILLE
HUISSIER,
Rue Bonaventure.

P. E. VEZINA
HUISSIER,
Trois-Rivières

BENONI LASSALLE
Percepteur du Revenu de l'Intérieur, du dist-
rict de Trois-Rivières, tient maintenant son
bureau coin des rues Royale et Bonaventure.

J. BARNARD
ARRETEUR PROVINCIAL,
Bureau : rue Notre-Dame, chez M. H. Du-
fresne.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
ANDES
CINCINNATI, O.

J. B. BENNET, Président,
J. J. BERNK, Inspecteur des Agences,
J. H. BEATTIE, Secrétaire,
BYRON D. WEST, Assistant-Secrétaire.

Actifs, le 30 Juin 1871, \$1,501,822,51

Cette compagnie a payé les \$850,000 qu'elle
a perdus dans le dernier incendie de Chicago
sous un délai de 15 jours, sans toucher à son
capital, et elle s'est pleinement conformée à la
loi d'assurance du Canada, ayant déposé les
Fonds nécessaires à Ottawa pour la sécurité des
détenteurs de polices, est prête maintenant à
mettre des polices d'assurance contre les por-
te et dommages causés par le feu ou foudre,
sur toutes les classes de propriétés dans cette
cité et dans les environs, aux taux courants.

ROBERT KIERNAN,
Agent.
Trois-Rivières, 19 décembre 1871.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
IMPERIALE
CONTRE LE FEU,
1803 — ETABLIE EN — 1803

BUREAU EN CHEF :
Rue Old Broad, et 16 Pall M.
LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA :
66 et 65, rue St. François-Xavier,
MONTREAL

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACÉ :
£4,600,000 STERLING.

LES ASSURANCES contre les pertes par le
FEU s'effectuent aux conditions favorables et
les pertes sont réglées sans en référer au bu-
reau de Londres, il n'y a aucun frais à payer
pour les polices ou les endossements.

AGENCE DE TROIS-RIVIERES,
Rue St. Joseph, près du Palais de Justice

Chs. Dumoulin, WILL. A. RINGOLD,
Agent, Agent général
pour le Canada.
Trois-Rivières, 1 novembre 1870

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
Contre l'Incendie des Edifices
Isolés du Canada,

N'assure que les propriétés de la campagne et
celles isolées dans les villes et les villages.
Cette classe de risques choisis lui permet d'é-
mettre des polices aux taux les plus bas. Elle
est spécialement recommandée à la classe
agricole par plusieurs membres du District et
citoyens éminents de la ville et de la compa-
gne.

ALEXANDRE MCKENZIE, Ecr., m. r.
Président.
EPHREM DUFRESNE,
Agent.
Pour Trois-Rivières, les Comtés de St. Mau-
rice et Champlain.
Trois-Rivières, 22 novembre 1872.

Annonces Diverses

PEAUX DE MOUTON !
PEAUX DE VEAU ! !

ON ACHETE, pour argent comptant, les PEAUX de MOUTON
Crues avec ou sans laine, ainsi que les PEAUX de VEAU.

— 10-10-10 —

ON ACHETE TOUJOURS, pour exporter en Europe, les VISIONS,
MARTRES, PEKANS, OURS, LOUTRES, CASTORS, RENARDS
Rouges, Argentés, Noirs, Croisés, RATS MUSQUES, BETES PUAN-
TES, Etc., Etc.

ON PAIERA LES PLUS GROS PRIX CHEZ

HENRY H. BALCH.

Trois-Rivières, Janvier 1873.

Lazare & Morrie's Celebrated Perfected Spectacles and Eye-Glasses

ARE THE ONLY KIND ADAPTED TO EVERY CONDITION OF HUMAN VISION.
Their Copyright system of fitting is an unerring guide for ascertaining the
exact requirements of all who need Optical aid.

YOUNG OR OLD, FAR OR NEAR-SIGHTED.
A full and complete assortment always on hand.

W. A. J. WHITEFORD
HORLOGER ET BIJOUTIER,
Rue Notre-Dame,
Soul Agent pour Trois-Rivières
Trois-Rivières, Juin 1872.

LEON BATTEGAY,

Horlogerie, Bijouterie, Pendules, etc.

M. RATTEGAY qui a été le gérant des affaires de l'établissement de M. McCLUNG, pen-
dant plus de deux ans, à l'honneur d'annoncer au public de Trois-Rivières et des environs,
qu'il a pris possession de son magasin d'horlogerie et de bijouterie. Il s'efforcera de soutenir la
bonne réputation qu'il a toujours eue jusqu'à ce jour et s'attachera de mériter la
même confiance du public.

Outre le grand assortiment de MONTRES, HORLOGES et BIJOUX qu'il a pris de M. M.
Clung, qu'il continuera de vendre à des prix d'encan, il offre au public, un assortiment complet
de tout ce qu'il y a de plus nouveau, en

Qu'il vient d'importer des premières fabriques de France, d'Angleterre et des Etats-Unis,
Le soussigné invite le public à lui faire une visite
Les réparations de Montres, Horloges et Bijoux continueront d'être l'objet de ses soins
les plus minutieux.

LEON BATTEGAY.
Trois-Rivières, 6 Décembre 1872

Annonces Diverses

MAGASIN DE
L'ETOILE.

DUNICHAUD & RICKABY,
Marchands  Marchands

PROVISIONS
Epiceries de Familles.
RATISSÉS DE

M. H. LANIGAN,
Rue du Platon.
Trois-Rivières, 24 mai 1872.

MAISONS
ET
CONSTRUCTION EN BOIS

Le soussigné a toujours en vente, à sa ma-
nufacture, BOIS-CARRÉ DE PIN et d'ÉPI-
NETTE; BOIS SCIE DE PIN, d'ÉPINETTE et
de FRÛCHE de toutes les dimensions et qua-
lités.

PLANCHERS de PIN et d'ÉPINETTE de
toutes les sortes.

LATTES
BARDEAUX
PORTES et FENÊTRES
MOULURES
BOITES d'EMBALLAGE.

Les Portes et Fenêtres au prix
de Montréal.

JAMES DEAN.
Trois-Rivières, 21 juin 1872.

NOUVEAU MAGASIN
DE
M O D E S ,
DANS LA BATISSE DE

M. H. M. BALCH, RUE NOTRE-DAME,
PAR
Madame H. M. DUPIN & Cie.

Avant un assortiment complet de CHAPEAUX
et de MARCHANDISES du dernier goût pour
Dames. Les autres qu'ils recevront pour
habillements de Dames et enfants seront exé-
cutés avec promptitude et d'une manière satis-
faisante.

A VENDRE
PATRONS de toutes sortes.
LAINES et BRODERIES,
BRAIDS, Etc., Etc., Etc.
Trois-Rivières, 17 mai 1872. — 6 m

Nouvel Antiodontalgique.

Le Dr. Leneuette vient de découvrir un
antiodontalgique nouveau fort puissant. Outre
la propriété qu'il a de faire disparaître le mal
de dents, en moins de heures, il protège de
plus les dents de la décomposition et arrête la
carie commencée. Il est employé aussi avec
de bons résultats dans la névralgie dentaire.
Essayez-le et vous en verrez l'efficacité. Cha-
que fiole portera ma signature.

PRIX 25 CENTS
T. E. A. LAMOURTTE
O. M., M. D.,
Gentilly, 17 Oct. 1872.

AVIS.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.
Québec, 14 Octobre 1872.

Il est donné avis que, conformément à la
50^e règle de l'Assemblée Législative de la
Province de Québec, toute pétition pour bill
privé doit être présentée, le ou avant le vingt-
septième jour de novembre prochain.

G. M. MAIR,
Greffier de l'Ass. Lég.
16 Octobre 1872.

Feuilleton du Constitutionnel

LES
AVENTURES de M. CHOUBLANC
(Suite.)
XVII

CHOUBLANC AU SPECTACLE

— Comment ! cela est défendu ?
— D'ailleurs, monsieur, si vous
avez examiné ce billet, vous auriez
vu qu'il provenait de l'Administration.
Voyez... il y a imprimé ici
en bas : *Ce billet ayant été donné ne
peut être vendu.*

— Ah ! c'est ma foi vrai... je
n'avais pas fait attention... celui
qui m'a vendu ce billet aurait dû me
montrer cela.

— Il s'en serait bien gardé. Vous
ne pouvez pas entrer, monsieur...
voilà ce qu'on fait de votre billet.

Le centième le déchire et le jette.
Choublanc, tout saisi, s'écrie :
— Comment cela, j'en suis pour
mes vingt francs ?
— Cela vous apprendra à acheter
des billets sur la voie publique. Sor-
tez, monsieur, n'embarrassez pas le
centième.

— Mais, monsieur, permettez, je
désire voir la pièce.

— Alors allez prendre un billet au
bureau.

— Trouverai-je encore une pièce,
monsieur ?
— Oui, monsieur.

Choublanc sort du vestibule. Au
moment de prendre son billet au
bureau, l'idée lui vient que s'il re-
trouvait son vendeur, il pourrait le
forcer à lui rendre ses vingt francs.
Plein de cet espoir, il se dirige vers
cette même borne décente où il a
acheté son billet. Il avance douce-
ment, craint de voir que quelqu'un est
du côté opposé. Il tourne au peu la
borne et gagne la chaussée.

Un monsieur est en effet arrêté là,
et naturellement on ne peut aperce-
voir que son dos ; mais c'est la même
taille, la même couleur de paletot,
la même forme de chapeau.
Choublanc ne doute pas un instant
que ce ne soit son marchand de bil-
let. Il se poste derrière lui et lui
frappe sur le dos en criant :
— Si vous croyez que ça se passe-
ra comme... vous vous trompez...
mes vingt francs tout de suite.

Une voix, qui ressemble à celle de
Henri Monnier lorsqu'il joue Mon-
sieur Prudhomme, sort de la colonne.
— Comment ! vingt francs...
pourquoi vingt francs ? Je ne suis
point en contravention, je suis dans
mon droit.

— C'est pas vrai ! cela n'est pas
permis... c'est défendu... c'est
imprimé dessus.

— Je n'ai pas vu cela du tout.

— D'autres, monsieur, d'autres...
cela ne prendra plus ; dépêchons-nous
s'il vous plaît, ou je vous fais ar-
rêter.

— Ah ! tant pis, mais je ne peux
pas aller plus vite.

— Il ne faut pas tant de temps pour
fouiller à sa poche et y prendre vingt
francs.

— C'est juste, mais je suis très-ve-
xé... que diable ! si on ne doit plus
s'en servir dans ce but, que compé-
tion en faire ? autant vaudrait les dé-
molir.

— On les déchire, cela revient au
même.

— On les déchire !... je suis très-
vexé... tenez, voilà vos vingt francs
Et le monsieur passe vingt francs
à Choublanc sans retourner la tête.
Choublanc met les vingt francs dans
sa poche et s'éloigne de quelques pas,
puis s'arrête un moment sur le bon-
levard pour compter encore si on lui
a bien réellement rendu ses vingt
francs. En ce moment le monsieur,
toujours occupé dans la colonne,
passe un pen sa tête de côté et exa-
mine avec surprise l'individu auquel
il vient d'avoir affaire, et qu'il croyait
être un inspecteur de police.

Certain d'avoir son compte, Chou-
blanc court au bureau en disant :
— Un billet, s'il vous plaît, un bon
billet ?
— Mais, monsieur, nous n'avons
pas l'habitude d'en donner de mau-
vais.

—C'est juste, ici il doit être bon.

—Quelle place veut monsieur ?

—Je veux aller partout.

—Alors, monsieur, prenez une avant-scène des premières, avec cela vous irez où vous voudrez.

—Très-bien.

Choublanc, muni de son billet d'avant-scène, se présente fièrement au contrôle en disant : Voilà qui passera, j'espère ?

—Oui, monsieur, oh ! parfaitement, et cela vous coûte moins cher.

—Ah ! mais vous ne savez pas, j'ai retrouvé mon vendeur, et je me suis fait rendre mes vingt francs.

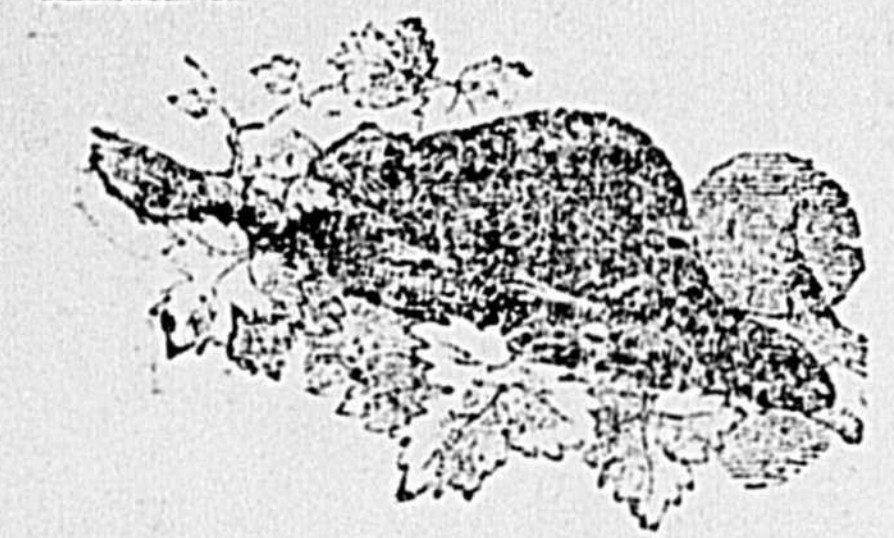
—En vérité ? ma foi, monsieur, vous êtes bien heureux, ordinairement on ne peut jamais retrouver ces gens-là ; il était donc resté sur le boulevard ?

—Je l'ai pincé là-bas... vous savez... contre une grosse borne, où il était occupé. Il a voulu faire des façons, mais j'ai tenu ferme, et il s'est exécuté.

—Tant mieux pour vous, mais c'est bien étonnant !

Choublanc entre dans la salle et va se placer au piteux, ce qui surprend beaucoup le contrôleur qui reçoit son billet d'avant-scène, mais qui se contente de s'incliner en se disant :

(A continuer.)



LE CONSTITUTIONNEL.

TROIS-RIVIÈRES, 7 FÉVRIER 1873.

Contrairement à ce qu'on avait annoncé d'abord, une dépêche transatlantique nous apprend que les Roupartistes, revenus de la stupéfaction que leur avait causée la mort de leur chef, ont repris courage et sont plus résolus que jamais à soutenir la cause de l'Empire. Il ont pris pour eux la vieille devise de l'ancienne monarchie : le roi est mort, vive le roi ; et ils se sont dit : "L'Empereur est mort, vive l'Empereur." Napoléon III est mort, vive Napoléon IV.

Il y a cependant une modification à ce programme. Le fils du Chatelet de Châteaufort et son successeur dans ses prétentions au trône ne s'appelleront pas l'Empereur, ni Napoléon IV. Il s'appelleront tout simplement le comte de Pierrepont. C'est plus modeste, mais cela n'empêchera pas l'héritier de l'Empire d'aspirer au rétablissement de la dynastie dont il se trouve le chef par la mort de son père. Il y tient et il compte sur le succès. La devise sera : *Prudence et patience*. Il sera prudent, plus prudent que son père et patient, s'il le faut, autant que lui. L'interregne qui séparera le troisième empire du second pourra être long, aussi long peut-être que celui qui sépara Waterloo du 2 Décembre. Mais Napoléon IV, ou plutôt le comte de Pierrepont ne perdra pas confiance pour cela. Lors même que l'Empire devrait prendre à ressusciter plus de temps encore que la première fois, il ne se désolera pas. Ce prince à chevaleresque dans les idées, il a foi en la destinée de sa dynastie. Il peut mourir lui-même aussi bien que son père. Mais l'empire ne mourra pas plus avec lui qu'il n'est mort avec son père. S'il ne remonte pas lui-même sur le trône, si ce n'est pas lui qui doit ressusciter le trône du vainqueur de Wagram ou du vaincu de Sedan, ce sera son fils à moins que ce ne soit le fils de son cousin Napoléon-Jérôme.

Nonobstant ces affirmations d'existence et ces simulacres de forces données par le parti impérialiste, nous persistons à croire à la suite de la grande majorité des journaux que l'empire est bien enterré et que la cause de Napoléon IV est à jamais perdue. Le découragement des Bonapartistes eux-mêmes est trop mal déguisé pour qu'on ne le constate pas encore. Cette volte-face soudaine et cette adhésion au programme nouveau envoyé d'outre-manche par la tutelle du comte de Pierrepont, après les marques de défiance et de défiance données par les journaux impérialistes de Paris, semble la suite d'un mot d'ordre et la réparation d'un acte jugé maladroît par les chefs plutôt qu'une action naturelle et l'effet d'espérances réelles.

De fait, pour la République de M. Thiers, l'empire, il est bien mort. Le décès de Napoléon III a délégué le statut d'un éphémère. Il ne reste plus que le comte Chambord et le comte de Paris pour susciter des embarras au régime actuel, le comte de Pierrepont ne compte pas, n'est nullement à redouter et ne sera pas un sérieux par personne. Il sera le Duc de Reichstadt du second empire. Avant un

an, on l'aura tout à fait oublié. Cela ne veut pas dire que l'empire ne se relèvera jamais de Sedan. Mais cela veut dire que le coup que lui porte la mort de l'Empereur est définitif et qu'il lui faudra autant de temps pour se relever et autant d'habileté qu'il a fallu à Louis-Napoléon pour ressusciter la dynastie de son oncle.

Comte de Pierrepont ; c'est un bien beau nom pour un prétendant, c'est un titre qui promet peu mais qui va bien à côté de celui des comtes de Chambord et de Paris. Le Napoléon IV mort il est probable que le Prince Napoléon, héritier présomptif de l'empire depuis la mort de l'Empereur, adoptera pour sa tâche de prétendant le nom de comte de Pin-Pin. Ce sera superbe.

Nous souhitions au nouveau sœur de Pierrepont toutes sortes de succès et une jouissance paisible des millions amassés par son père et que l'héritier de Sedan a de mieux à faire c'est de se tenir tranquille et de faire parler de lui le moins possible. Qu'il soit plus sage que son père, qu'il cherche à se faire oublier au lieu de travailler à se tenir en vue. Il ne pourra que gagner à l'oubli. Les châteaux de sa mère l'attendent en Espagne. Qu'il aille y mener l'existence sarrasinesque que son immense fortune, fruit de 18 années de pillage impérial lui permet de mener, et oublier un nom malheureux qu'il a eu du reste l'adresse de changer en celui peu compromettant et assez anodin de Pierrepont.

Quant à la France, elle en a assez comme cela des Bonapartes-Waterloo et Sedan, et dix-huit années d'absolutisme terminées par la guerre allemande, la perte de l'Alsace, la Commune et les milliards de l'indemnité, c'est plus qu'il n'en faut pour dégoûter du régime que M. le comte de Pierrepont veut bien se donner la mission de ressusciter.

A. G.

Il nous semble que l'auteur de l'écrit sur "La lutte actuelle," publié dans le *Journal des Trois-Rivières* d'hier, aieut de choisir pour texte : *Ne pensez plus que je suis venu apporter la paix sur la terre. Je ne suis pas venu apporter la paix, mais l'épée*, aurait mieux fait de dire avec l'Eglise : "Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et sur la terre paix aux hommes de bonne volonté," car dans les circonstances actuelles ces paroles seraient plus en harmonie avec les désirs et les vœux du St. Père.

Depuis quelques jours nous avons une température splendide.

Le bal donné à l'Hôtel-de-Ville, avant-hier soir par les hommes mariés a eu un succès complet.

Belle salle, belle musique, l'orchestre de la Batterie B, de Québec, excellente organisation, souper succulent, rien n'a manqué cette réunion. Nous devons féliciter le comité de ses succès. Nous devons aussi des compliments à M. Farmer sur son souper. Il y avait 200 personnes que les employés de M. Farmer, dirigés par M. Trotter, ont servis parfaitement. Tous les invités sont revenus charmés de la soirée et nous sommes sur que le comité n'est pas moins satisfait.

On se plait beaucoup de l'état des chemins dans les environs de Trois-Rivières.

NOTES LOCALES.

Pierreville, 31 Janv. 1873.

E. Gérin, Eer., M. P. P.

Mon cher Gérin,

Permettez-moi de vous dire que vos amis et abonnés d'ici ne peuvent s'expliquer pourquoi vous consacrez tant d'espace dans vos précieuses colonnes, à vous écrier contre le *Nouvel-Monde* et le *Journal des Trois-Rivières*. Je comprends que le bourdonnement indistinct de ce dernier puisse vous incommoder et laisser votre patience ; mais je vous assure qu'ils sont complètement enfoncés tous les deux et que les rares abonnés qu'ils ont conservés dans nos parages ne les reçoivent plus que pour savoir à quel point peut aller leur impudence et leur esprit de calomnie et les mettre ensuite en lieu convenable et sûr.

Trois-Rivières, 6 Février 1873.

M. le Rédacteur.

Je suis encore mineur, mais bien au-dessus de quatorze ans révolus, je voudrais me marier mais mon père ne voit pas ce mariage d'un bon oeil et refuse de me donner son consentement en m'assurant même que je ne puis contracter ce mariage sans permission.

Cependant je vois que le *Journal des Trois-Rivières* de lundi dernier dit, après avoir parlé des empêchements résultant de la parenté ou de l'affinité : "Par l'art. 119 du Code Civil, les enfants au-dessous de 21 ans ne peuvent se marier sans le consentement de leurs parents."

"Toutes ces prohibitions, ajoute-t-il, au dire du Code, emportent nullité, malgré que l'Eglise dispense dans ces cas."

Permettez-moi donc, M. le Rédacteur, de demander au *Journal* si l'Eglise n'a pas toujours détesté et défendu ces mariages et si elle ne veut pas citer textuellement le dispositif du Concile de Trente ou autre qui autorise l'Eglise à dispenser les mineurs d'obtenir le consentement de leurs parents, tuteurs, ou curateurs pour contracter mariage ; je veux bien croire que tel est le cas, mais comme je n'ai pas en ce moment sous la main les décrets des conciles sur cette matière je ne puis en convaincre mon père qui déclare néanmoins que si l'autorité ecclésiastique n'accorde cette dispense sans son consentement, alors, pour éviter toute contrainte et pour se conformer à la loi, il se rendra à mes désirs, et comme tout est préparé je pourrais me marier avant le Carême, si non il me le faudra peut-être attendre encore pendant quelques années.

Vous voyez que la question est importante et que je me trouve dans une position assez critique, il est même probable que je ne suis pas le seul dans cette alternative.

Ainsi je sollicite le *Journal* de bien vouloir se rendre à ma demande et espérant que sa réponse me sera favorable, je demeure,

Monsieur le Rédacteur,

Votre obt. serviteur,

UN CATHOLIQUE.

Hommage au mérite.

La plupart des journaux et des *Semaines religieuses* de France ont reproduit le compte-rendu de la séance où le Conseil municipal de Rouen, sur la demande de M. le Préfet et de plusieurs autres personnes honorables, a accueilli le projet de l'érection d'un monument à l'honneur du vénérable de la Salle, comme un juste hommage d'admiration et de reconnaissance. Oubliant un moment les questions qui peuvent les séparer sous d'autres rapports, les hommes qui s'intéressent, parmi nous, à la bonne éducation de l'enfance, ont applaudi à ce noble projet ; il se sont tous associés aux idées généreuses exprimées dans le remarquable rapport de M. Vanquieper de Traversain.

N'en soyons pas étonnés. Nommer le fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes, n'est-ce pas, en effet, désigner la véritable créature et le propagateur le plus dévoué de l'instruction primaire en France ? L'Eglise, nous en avons la confiance, reconnaîtra bientôt, en élevant des autels à son honneur, ses vertus héroïques dont la tradition a conservé, dans notre cité, le vivant souvenir. Ses fondations furent un véritable triomphe consacré à sa sainteté par la vénération populaire. On y compte plus de trente mille personnes, jalouses de rendre un dernier hommage à l'instituteur que toutes appellent, avec l'abbé Robinet, le saint prêtre.

De nos jours, où la religion et le patriotisme réunissent leurs puissants efforts pour préparer à la France une génération forte et vigoureuse, la reconnaissance publique ne pouvait oublier le fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes. L'Académie française, vient d'accorder à ses disciples une glorieuse récompense pour leur héroïque charité sur les champs de bataille, Rouen, en élevant au fondateur lui-même un monument public, honorerait, dans ce grand serviteur, l'apôtre de l'enfance, le bienfaiteur de l'humanité.

Les hommes de bon sens qui dirigent le Conseil municipal de la belle capitale de la Normandie, dit l'*Univers*, ont jugé que les instituteurs congréganistes, voués depuis deux siècles à l'instruction publique méritaient une récompense publique. Pour honorer tout l'institut, ils font élever une statue au fondateur. Ce sera pour Rouen, fertile en hommes illustres, un nouvel honneur, que de montrer la statue du vénérable de la Salle à côté de celle de Pierre Corneille, de Géricault et de Bachelin.

S. Em. le cardinal de Bonnechose a le premier applaudi à l'honorable décision du Conseil municipal ; elle lui a fait éprouver, a-t-il dit, une vive satisfaction. Quant à lui, non-seulement il donne à l'œuvre projetée son approbation, mais il souscrit pour 500 fr. Cette offrande généreuse et spontanée de notre Archevêque commencera la liste de souscription que nous ouvrons, dès ce jour, dans la semaine religieuse pour le monument public à élever, à Rouen, en l'honneur du vénérable de la Salle. — *Semaine religieuse de Rouen.*

FAITS DIVERS.

—Les quelques citoyens d'Iberville dont nous annoncions il y a quelques jours le départ pour les mœurs de la Beauce, sont revenus enchantés de leur voyage. Deux d'entre eux, mineurs expérimentés, ont trouvé le terrain assez avantageux pour faire de suite l'acquisition de 1,200 dont ils commencent l'exploitation le printemps prochain. Que la fortune les talonne ! — *France-Canadienne.*

Une souscription est ouverte sous le patronage de Mgr. l'Archevêque de Rouen et autorisée par le Président de la République française, pour l'érection d'un monument au vénérable abbé de la Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes.

La France a élevé des statues à des hommes qui l'ont trompée, épuisée et corrompue, il est temps qu'elle rende hommage aux hommes qui furent son conseil, sa force et sa gloire et auxquels elle doit la civilisation qu'elle possède encore après quatre-vingts ans de délire révolutionnaire.

Un spéculateur, M. C..., dictait à un copiste une dépêche télégraphique pour la province. Voici comment le copiste l'orthographia :

"J'apprends à l'instant que désormais le Crédit mobilier aura 300 sous."

Cela voulait dire trois sous.

Cette naïveté rappelle une anecdote de même genre qui s'est passée en Algérie.

Il s'agissait de construire des fontaines dans une rue de je ne sais quelle ville. La chose étant du ressort des travaux publics, l'autorisation ministérielle était indispensable ; on la demanda.

Un expéditionnaire expédia la lettre, et formula en ces termes l'autorisation que le ministre signa sans la regarder :

"Construisez qq. bornes-fontaines dans telles rues."

Le maire de la ville prit au pied de la lettre l'avis ministériel et fit construire 99 fontaines ; ce luxe extravagant n'a été réduit que récemment à des proportions plus rationnelles.

Un crime affreux, dit le "Courrier des Alpes," a été commis à la Rochette, dans la nuit du 28 au 29 décembre : le percepteur du canton, M. Revel, a été assassiné ainsi que ses deux servantes.

Ce crime qui a été consommé samedi, entre neuf et dix heures du soir, n'a été découvert que le lendemain dimanche, à trois heures de l'après-midi. C'est M. le curé de la Rochette qui a donné l'avis. N'ayant vu à la grand-messe M. Revel, ni sa domestique, qui y assistaient régulièrement, il eut une vague inquiétude et eut d'abord à une légère indisposition. C'est sur cette remarque que l'on se rendit

au domicile du percepteur. Mais on eut à peine franchi le seuil de la première porte d'entrée, que l'on aperçut la scène de la servante de M. Revel étendue dans le jardin clos de murs, la tête brisée à coups de hache, au milieu d'une mare de sang.

La pauvre Joséphine, c'était son nom, donnait encore quelques signes de vie, et semblait attendre l'arrivée de quelques personnes amies pour rendre le dernier soupir. Le brave pasteur lui ayant donné une dernière bénédiction, fit transporter son corps dans la maison, qui fut ouverte par un serrurier. On dut forcer également la porte de la cuisine, où on découvrit avec stupeur le corps inanimé et ensanglanté de la servante de M. Revel, nommée Marie.

Ainsi ce fut en tremblant que l'on pénétra au premier étage, où se trouvait la chambre de M. Revel, et que l'on vit, affreux spectacle, ce malheureux percepteur, victime de sa fonction, étendu sans vie dans son lit, la tête brisée de plusieurs coups de hache. La caisse ouverte était vide.

Ce crime a dû être commis entre neuf et dix heures du soir. Ce qui transforme cette supposition en certitude, c'est que la domestique n'était pas encore couchée et que sa sœur Joséphine a dû être tuée en revenant de chez la servante du curé avec qui elle était allée passer la soirée.

Les assassins connaissent sans doute l'infirmité de M. Revel qui était atteint de surdité, se seraient d'abord débarrassés de la domestique, persuadés que ses cris ne seraient pas entendus ; ils ont ensuite lâchement surpris et tué dans son premier sommeil le fonctionnaire intègre, l'ami des pauvres, l'honnête homme en un mot, qui avait l'estime de tous et qui emporte les regrets de son honorable famille et de ses nombreux amis.

La justice n'a encore découvert aucun indice qui puisse la mettre sur les traces des assassins.

—A propos de la guerre du Mexique, un grand journal de Londres annonçait que "le général Pillow et trente-sept de ses hommes avaient perdu la vie dans une bataille." — *Bottle (bouteille) pour battle (bataille).*

Un homme portant un surtout brun compraisait devant le tribunal de Mary-lebone ; il était accusé d'avoir dérobé un bout de la table à ouvrage d'une dame. L'objet volé a été retrouvé dans la poche du prisonnier. — *Ou (bœuf) pour l'oe (cassette).*

Un rat descendant la rivière entra en collision avec un bateau à vapeur et l'endommagea si sévèrement qu'on eut toutes les peines du monde à sauver les passagers. — *Rat (rat) pour raft (radeau).*

Star fait dire à M. Gladstone :

"La résolution prise par le ministère démissionnaire est un pas maladroît." — *Awkward (maladroît) pour onward (en avant).*

—Nous trouvons dans nos feuilles de Paris quelques notions intéressantes sur les connaissances du temps qui pourraient être très-utiles aux personnes, qui ne possèdent pas de baromètre : "Un ciel rose au coucher du soleil présage du beau temps. Ciel rouge le matin : mauvais temps, beaucoup de vent, peut-être de la pluie. Ciel gris le matin : beau temps. Des nuages veloutés ou transparents indiquent beau temps avec un peu de brise. De lourds nuages couleur huileuse : vent. Ciel bien très-foncé : présage de vent. Ciel bleu clair : beau temps."

En général, lorsque les nuages sont légers, on peut s'attendre à du vent. Les gros nuages lourds, épais, roulant, présentent vent et pluie. De même un ciel jaune clair, au coucher du soleil, présage du vent ; jaune pâle, de l'humidité, et ainsi, sur la couleur dominante du ciel, rouge, gris ou jaune, le temps peut être prédit, surtout aidé par un baroscope auéroïde de poche.

"De petits nuages noirs présagent la pluie ; des nuages légers, courant en sens contraire, vent et pluie ; mais seuls, ils indiquent seulement la pluie. Des nuages irréguliers, passant sur le soleil, la lune ou les étoiles, dans une direction opposée, aux nuages bas, annoncent changement de vent."

"Les changements de lune ont une grande influence sur le temps. Un croissant autour de la lune indique l'apparition d'un temps humide. Si le croissant est très-large, il indique de la pluie. L'ar-en-ciel, très prononcé ou conique, indique un temps humide."

"Quand les oiseaux à long vol, tels que hirondelles ou autres, restent suspendus en l'air très-haut et descendant en rasant la terre, on peut s'attendre à de la pluie ou à du vent."

"Quand, dans les pâturages, les animaux cherchent les endroits abrités, on lieu de s'étendre dans ceux qu'ils fréquentent habituellement, changement de temps."

"Quand les canards barbotent dans l'eau, que les paons rient, que la fumée des cheminées ne monte pas en ligne droite, pendant un temps calme, un changement défavorable est probable."

"Dans les mois de décembre, janvier, février et mars, la rosée et brouillard sont des signes de beau temps ; n'en n'en l'autre ne paraissant quand l'atmosphère est chargée ou qu'il y a grand vent."

UN CHAT INDISCRET. — On lit dans le *Pays de Caen* :

Un incident singulier a légèrement diverti les fidèles qui assistaient aux vêpres de Noël à Duvdeville. Un chat était entré dans l'église et s'était avancé jusqu'à l'autel du chœur ; puis poussé probablement par la curiosité, il est monté bravement en chaire et s'installant sur le rebord, s'est mis à se peigner les oreilles avec la grâce qui caractérise son espèce sans prendre garde à l'attention dont il était l'objet. Personne ne l'ayant dérangé il a pu ainsi as-

sister à l'office. Il convient de dire que ce chat, voyant son maître s'asseoir au chœur pouvait, en quelques sorte, se croire un peu chez lui, et que, d'ailleurs il a observé le plus religieux silence.

—Pour finir.

L'incident de ce Notaire n'avait fait croire que cette classe d'hommes n'avait pas de saint au ciel pour la protéger. C'est une erreur.

Les avocats ont Saint Yves ; Les Notaires ont Saint Protas ; Les Régistres ont Saint Régis ; Et un vieux martyrologe gallican donne aux médecins Saint Libérat pour patron.

St. Libérat ! c'est donc un saint hors de service.

Mais il est certain que le nom n'a fait rien à la chose.

Vous le savez mieux que moi.

—Une tentative d'assassinat vient d'être commise en plein jour sur le territoire de la commune de Chilly (Haute-Savoie). Le 21 décembre, François Maisson, marié à Mionnaz (Menthonnex-Seyssel), revenait de Genève où il était allé échanger 5,000fr. de billets de banque contre de l'or. Il s'arrêta quelques instants à Frangy et but une bouteille avec un des voisins qui l'accompagnait jusqu'à la ferme Sannier, sur la limite des communes de Chilly et de Musigey.

A quelques centaines de mètres de là, Maisson fut empoigné par derrière, par trois individus qui lui enveloppèrent la tête afin qu'il ne put pas les voir. Il était alors quatre heures du soir ; puis l'un d'eux lui enfoua violemment un pistolet dans la bouche et pressa la détente, pendant que ces deux complices vidaient les poches de la victime.

Le malheureux Maisson, lorsque ses assassins l'eurent abandonné, eut encore la force de se traîner jusque chez Sannier, où M. le docteur Chetenoud lui donna les soins que réclamait son triste état. L'explosion de l'arme, qui a été retrouvée sur le lieu du crime, a causé d'effroyables ravages dans la gorge ; la langue est paralysée, et ce n'est que par signes que Maisson a pu expliquer les différentes circonstances du crime. Son état est très-grave ; on ne désespère pas toutefois de le sauver.

Quant aux assassins, on n'a pu encore les découvrir ; mais les investigations de la gendarmerie parviendront bien à les mettre entre les mains de la justice.

Marriage.

A Nicolet, le 5 du courant, M. Pierre Armand de la paroisse de Champlain, à Dumas de Luce Pinard fille de M. Noël Pinard du même lieu.

Annonces Nouvelles.

BAZAR ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DAMES CHARITABLES.

Ce Bazar aura lieu, à l'Hôtel de Ville, les 18 et 20 Février.

Les personnes qui désirent y contribuer, sont priées d'envoyer leurs dons aux Dames du Comité.

Par ordre FANNY M. DENECHAUD, Secrétaire.

Compagnie du Chemin de Fer DE LA RIVE NORD.

AVIS

Est, par le présent, donné qu'une assemblée de directeurs de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD, tenue, le 1er Février courant, il a été résolu de demander aux actionnaires QUATRE NOUVEAUX VERSEMENTS DE 10 POER CENT CHACUN sur le montant du capital souscrit par eux, les dits versements devant être dus et payables au Secrétaire - trésorier de la dite Compagnie aux époques suivantes :

Le 1er, le ou avant le 8 Mars
Le 2me, le ou avant le 8 Juin
Le 3me, le ou avant le 8 Sept.
Le 4me, le ou avant le 8 Dec.

A. H. VERRET, Secrétaire-Trésorier.

Québec le 5 février 1873.

Compagnie du Gaz de Trois-Rivières

Il y aura une assemblée annuelle générale d'actionnaires de cette compagnie, dans le bureau de la Compagnie, LUNDI, le DIX du courant à 10 HEURES A.M. pour l'élection des directeurs, et pour autres affaires.

JOHN WATSON, Gérant, 2 rue.

Trois-Rivières 30 Janvier 1873

Avis.

Succession de Feu C. B. GENEST, Avocat.

Le soussigné a chargé Narcisse Martel, Notaire, de cette ville du règlement de toutes les affaires de la succession ci-dessus. Tous les clients et autres qui aient des affaires avec feu C. B. GENEST, pourront adresser à M. Martel, à l'ancien bureau de M. GENEST, rue Bonaventure, qui s'en va tout occupé comme d'habitude.

Toutes les personnes ayant des réclamations contre la dite succession sont priées de les faire, d'urgence, et de toutes les personnes entendues en la dite succession, sont requises de payer sous les plus courts délais possibles entre les mains du dit M. Narcisse Martel, avocat.

L. U. A. GENEST, Administrateur.

Trois-Rivières 27 janvier 1873.

Apprentis Demandés.

On demande à ce Bureau deux ou trois apprentis de 15 à 18 ans, comme apprentis imprimeurs et sachant lire le manuscrit. Trois-Rivières, Janvier 1873.

Annonces Nouvelles

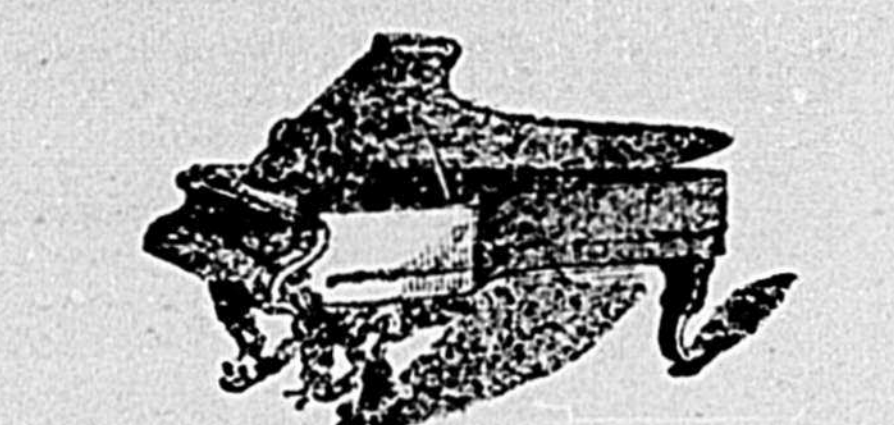
Annonces Nouvelles.

Annonces Nouvelles

Annonces Diverses

Annonces Diverses

Annonces Diverses



Piano Tuning! Piano Tuning!!

Messrs. S. Sichel & Co. of Quebec have the pleasure to announce to their friends and Customers in Three Rivers that their tuner will visit this city for the purpose of tuning Pianos within a few days and that those Ladies and Gentlemen requiring his services will please leave their names at Mr. Dufresne, Book store, which will be promptly attended to.

Three Rivers, 31st February 1873.

Piano! Piano!!

Ceux qui ont des Pianos à Trois-Rivières et si n'en manquent pas, apprendront avec beaucoup de plaisir qu'un bon accordeur visitera notre ville en quelques jours si bien recommandé par M. Sichel & Co., à Québec, et il n'y a nul doute que beaucoup de noms seront inscrits chez M. Dufresne qui se chargera de prendre les ordres.

Trois-Rivières 29 janvier 1873.

A VENDRE

Une magnifique terre dans le village de St Anne la Paroisse de 80 arpents en superficie avec maison, grange, tenues et autres dépendances.

Aussi dans le même rang, même paroisse, une autre terre de cinquante arpents, moitié en culture et l'autre bien boisée.

S'adresser à JAMES SHORTIS.

Trois-Rivières, 3 février 1873.

Avis Public.

Est par les présentes donné que le Notaire soussigné a été autorisé par Louis Zéphirin Beaudry, Kcr, Marchand, de la cité de Trois-Rivières, Curateur d'homme assementé et nommé à la succession vacante de feu Thomas Connolly, marchand, aussi de la dite cité, de procéder à l'incorporation des biens meubles et immeubles appartenant à la dite succession et toutes les parties y intéressées sont par les présentes notifiées de présenter leurs réclamations, s'il y en a, entre les mains du dit Curateur, soit au Bureau du Soussigné, d'hui au vingt-cinquième jour de Février prochain, d'hui de la suite dans le dit inventaire.

GEO. E. HART, Notaire, rue des Forges, Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 27 janvier 1873.

GRAND AVANTAGE!!

PARDESSUS DE FEUTRE, CLAQUES EN CAOUTCHOUC, CLAQUES POUR DAMES A 35 Cents

Le soussigné devant cesser au printemps de tenir trois magasins, donne avis que, pour fonder son Sio k, il vendra à moitié d'aujourd'hui, son immense assortiment de Marchandises Riches, Herbes, Chapeaux, Chaussures, etc., à moitié.

GRANDES REDUCTIONS.

Toutes ces Marchandises ont été achetées aux meilleures conditions, et plusieurs lignes, telles que : Lainages, Etouffés de Mode, Indiennes, Cotons, Shirts, etc., sont offertes au prix coûtant.

Il annonce de plus que la balance du *Grand de Marchandises* de la ci-devant société FRIGON & FRIÈRE, qui se trouve à leur Ancien Magasin, sera mise au public, sera vendue à S'ACRIFIÈRE, pour argent comptant.

Les prix sont en Dollars et Cents.

MAGASIN: au coin Sud-Est de la rue NORRE-DAM, Bâtiment NOUVEAU, porte voisine du Journal des Trois-Rivières, et PETIT MAGASIN, au coin du Pavillon Rouge.

Côté Nord-Ouest de la même rue, Au MAGASIN JARDIN.

AVIS.

Le soussigné profite de l'occasion pour prévenir les personnes qui lui doivent de venir le payer au plus tôt.

G. FRIGON, Trois-Rivières, 27 janvier 1873.

EN VENTE.

45 quarts de pommes en très-bon état, consistant en GREENINGS, BALDWIN et NORTHERN SPIES.

Aussi, 500 boîtes de biscuits de qualité supérieure.

200 quarts de biscuits de matelots.

300 " de biscuits blancs.

4000 lbs de sucreries.

400 lbs de houilles.

T. TREMANAN, Boulanger et Pâtissier.

Trois-Rivières 20 janvier 1873.

AVIS.

Application sera faite à la prochaine session de la législature de la province de Québec pour obtenir l'incorporation d'une compagnie ayant pour objet la construction d'un chemin de fer depuis un certain point sur la rive Sud du fleuve St. Laurent dans la paroisse de St. Ange, de Laval vers la cité de Trois-Rivières, à aller à un point sur la ligne frontière de la province à l'Ouest du Lac Champlain et de la rivière Richelieu.

Trois-Rivières, 9 octobre 1872.

A vendre.

Une grande maison en brique, toute neuve, rue des Forges.

Autre grande maison, rue Niverville.

Autre grande maison en bois, rue St. Roch; deux logements.

Conditions raisonnables. S'adresser au propriétaire N. APROLEON MILETTE. Trois-Rivières, 27 déc. 1872.

Acte de Faillite de 1869

ET SES AMENDEMENTS. CANADA: PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières.

Dans l'affaire de JOSEPH SAWYER, père et JOSEPH SAWYER fils fondateurs commerçants de la paroisse Ste. Geneviève de Batiscan, faisant commerce sous les noms de SAWYER et Fils.

Je, NAZAIRE GAGNON-SYNDIC, en cette affaire, notifie tous les créanciers des dits faillis de se réunir à mon bureau leurs réclamations d'hui à un mois.

Les sont aussi notifiés de s'assembler dans le bureau d'André Joseph Martineau, notaire, en la paroisse de Notre Dame de la Visitation de Champlain, le Mardi dix-huitième jour du prochain mois de Février (1873) à deux heures de l'après-midi, pour l'examen des Faillites et l'arrangement de leurs affaires en général.

NAZ. GAGNON, Syndic.

Notre Dame de la Visitation de Champlain le 17ème jour du mois de Janvier 1873.

AVIS

AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à SAMEDI, LE 1ER FÉVRIER PROCHAIN, INCLUSIVE, pour la CONSTRUCTION D'UN AILE AU PALAIS DE JUSTICE DES TROIS-RIVIÈRES.

Les plans et les devis seront visibles à ce bureau, et à celui du Shérif des Trois-Rivières, après le 15 de courant.

Les soumissions devront être endossées: "SOUMISSION POUR LA CONSTRUCTION D'UN AILE AU PALAIS DE JUSTICE DES TROIS-RIVIÈRES."

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, E. MOREAU, Secrétaire.

Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 17 janvier 1873.

N.B.—Pas de reproduction sans un ordre spécial par écrit.

GEO. E. HART, Bureau, rue des Forges, Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 27 janvier 1873.

GRAND AVANTAGE!!

PARDESSUS DE FEUTRE, CLAQUES EN CAOUTCHOUC, CLAQUES POUR DAMES A 35 Cents

Le soussigné devant cesser au printemps de tenir trois magasins, donne avis que, pour fonder son Sio k, il vendra à moitié d'aujourd'hui, son immense assortiment de Marchandises Riches, Herbes, Chapeaux, Chaussures, etc., à moitié.

GRANDES REDUCTIONS.

Toutes ces Marchandises ont été achetées aux meilleures conditions, et plusieurs lignes, telles que : Lainages, Etouffés de Mode, Indiennes, Cotons, Shirts, etc., sont offertes au prix coûtant.

Il annonce de plus que la balance du *Grand de Marchandises* de la ci-devant société FRIGON & FRIÈRE, qui se trouve à leur Ancien Magasin, sera mise au public, sera vendue à S'ACRIFIÈRE, pour argent comptant.

Les prix sont en Dollars et Cents.

MAGASIN: au coin Sud-Est de la rue NORRE-DAM, Bâtiment NOUVEAU, porte voisine du Journal des Trois-Rivières, et PETIT MAGASIN, au coin du Pavillon Rouge.

Côté Nord-Ouest de la même rue, Au MAGASIN JARDIN.

AVIS.

Le soussigné profite de l'occasion pour prévenir les personnes qui lui doivent de venir le payer au plus tôt.

G. FRIGON, Trois-Rivières, 27 janvier 1873.

EN VENTE.

45 quarts de pommes en très-bon état, consistant en GREENINGS, BALDWIN et NORTHERN SPIES.

Aussi, 500 boîtes de biscuits de qualité supérieure.

200 quarts de biscuits de matelots.

300 " de biscuits blancs.

4000 lbs de sucreries.

400 lbs de houilles.

T. TREMANAN, Boulanger et Pâtissier.

Trois-Rivières 20 janvier 1873.

AVIS.

Application sera faite à la prochaine session de la législature de la province de Québec pour obtenir l'incorporation d'une compagnie ayant pour objet la construction d'un chemin de fer depuis un certain point sur la rive Sud du fleuve St. Laurent dans la paroisse de St. Ange, de Laval vers la cité de Trois-Rivières, à aller à un point sur la ligne frontière de la province à l'Ouest du Lac Champlain et de la rivière Richelieu.

Trois-Rivières, 9 octobre 1872.

A vendre.

Une grande maison en brique, toute neuve, rue des Forges.

Autre grande maison, rue Niverville.

Autre grande maison en bois, rue St. Roch; deux logements.

Conditions raisonnables. S'adresser au propriétaire N. APROLEON MILETTE. Trois-Rivières, 27 déc. 1872.

Acte de Faillite de 1869

ET SES AMENDEMENTS. CANADA: PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières.

Dans l'affaire de JOSEPH SAWYER, père et JOSEPH SAWYER fils fondateurs commerçants de la paroisse Ste. Geneviève de Batiscan, faisant commerce sous les noms de SAWYER et Fils.

Je, NAZAIRE GAGNON-SYNDIC, en cette affaire, notifie tous les créanciers des dits faillis de se réunir à mon bureau leurs réclamations d'hui à un mois.

Les sont aussi notifiés de s'assembler dans le bureau d'André Joseph Martineau, notaire, en la paroisse de Notre Dame de la Visitation de Champlain, le Mardi dix-huitième jour du prochain mois de Février (1873) à deux heures de l'après-midi, pour l'examen des Faillites et l'arrangement de leurs affaires en général.

NAZ. GAGNON, Syndic.

Notre Dame de la Visitation de Champlain le 17ème jour du mois de Janvier 1873.

AVIS

AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à SAMEDI, LE 1ER FÉVRIER PROCHAIN, INCLUSIVE, pour la CONSTRUCTION D'UN AILE AU PALAIS DE JUSTICE DES TROIS-RIVIÈRES.

Les plans et les devis seront visibles à ce bureau, et à celui du Shérif des Trois-Rivières, après le 15 de courant.

Les soumissions devront être endossées: "SOUMISSION POUR LA CONSTRUCTION D'UN AILE AU PALAIS DE JUSTICE DES TROIS-RIVIÈRES."

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, E. MOREAU, Secrétaire.

Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 17 janvier 1873.

N.B.—Pas de reproduction sans un ordre spécial par écrit.

GEO. E. HART, Bureau, rue des Forges, Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 27 janvier 1873.

GRAND AVANTAGE!!

PARDESSUS DE FEUTRE, CLAQUES EN CAOUTCHOUC, CLAQUES POUR DAMES A 35 Cents

Le soussigné devant cesser au printemps de tenir trois magasins, donne avis que, pour fonder son Sio k, il vendra à moitié d'aujourd'hui, son immense assortiment de Marchandises Riches, Herbes, Chapeaux, Chaussures, etc., à moitié.

GRANDES REDUCTIONS.

Toutes ces Marchandises ont été achetées aux meilleures conditions, et plusieurs lignes, telles que : Lainages, Etouffés de Mode, Indiennes, Cotons, Shirts, etc., sont offertes au prix coûtant.

Il annonce de plus que la balance du *Grand de Marchandises* de la ci-devant société FRIGON & FRIÈRE, qui se trouve à leur Ancien Magasin, sera mise au public, sera vendue à S'ACRIFIÈRE, pour argent comptant.

Les prix sont en Dollars et Cents.

MAGASIN: au coin Sud-Est de la rue NORRE-DAM, Bâtiment NOUVEAU, porte voisine du Journal des Trois-Rivières, et PETIT MAGASIN, au coin du Pavillon Rouge.

Côté Nord-Ouest de la même rue, Au MAGASIN JARDIN.

AVIS.

Le soussigné profite de l'occasion pour prévenir les personnes qui lui doivent de venir le payer au plus tôt.

G. FRIGON, Trois-Rivières, 27 janvier 1873.

EN VENTE.

45 quarts de pommes en très-bon état, consistant en GREENINGS, BALDWIN et NORTHERN SPIES.

Aussi, 500 boîtes de biscuits de qualité supérieure.

200 quarts de biscuits de matelots.

300 " de biscuits blancs.

4000 lbs de sucreries.

400 lbs de houilles.

T. TREMANAN, Boulanger et Pâtissier.

Trois-Rivières 20 janvier 1873.

AVIS.

Application sera faite à la prochaine session de la législature de la province de Québec pour obtenir l'incorporation d'une compagnie ayant pour objet la construction d'un chemin de fer depuis un certain point sur la rive Sud du fleuve St. Laurent dans la paroisse de St. Ange, de Laval vers la cité de Trois-Rivières, à aller à un point sur la ligne frontière de la province à l'Ouest du Lac Champlain et de la rivière Richelieu.

Trois-Rivières, 9 octobre 1872.

A vendre.

Une grande maison en brique, toute neuve, rue des Forges.

Autre grande maison, rue Niverville.

Autre grande maison en bois, rue St. Roch; deux logements.

Conditions raisonnables. S'adresser au propriétaire N. APROLEON MILETTE. Trois-Rivières, 27 déc. 1872.

Acte de Faillite de 1869

ET SES AMENDEMENTS. CANADA: PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières.

Dans l'affaire de JOSEPH SAWYER, père et JOSEPH SAWYER fils fondateurs commerçants de la paroisse Ste. Geneviève de Batiscan, faisant commerce sous les noms de SAWYER et Fils.

Je, NAZAIRE GAGNON-SYNDIC, en cette affaire, notifie tous les créanciers des dits faillis de se réunir à mon bureau leurs réclamations d'hui à un mois.

Les sont aussi notifiés de s'assembler dans le bureau d'André Joseph Martineau, notaire, en la paroisse de Notre Dame de la Visitation de Champlain, le Mardi dix-huitième jour du prochain mois de Février (1873) à deux heures de l'après-midi, pour l'examen des Faillites et l'arrangement de leurs affaires en général.

NAZ. GAGNON, Syndic.

Notre Dame de la Visitation de Champlain le 17ème jour du mois de Janvier 1873.

AVIS

AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à SAMEDI, LE 1ER FÉVRIER PROCHAIN, INCLUSIVE, pour la CONSTRUCTION D'UN AILE AU PALAIS DE JUSTICE DES TROIS-RIVIÈRES.

Les plans et les devis seront visibles à ce bureau, et à celui du Shérif des Trois-Rivières, après le 15 de courant.

Les soumissions devront être endossées: "SOUMISSION POUR LA CONSTRUCTION D'UN AILE AU PALAIS DE JUSTICE DES TROIS-RIVIÈRES."

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, E. MOREAU, Secrétaire.

Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 17 janvier 1873.

N.B.—Pas de reproduction sans un ordre spécial par écrit.

GEO. E. HART, Bureau, rue des Forges, Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 27 janvier 1873.

GRAND AVANTAGE!!

PARDESSUS DE FEUTRE, CLAQUES EN CAOUTCHOUC, CLAQUES POUR DAMES A 35 Cents

Le soussigné devant cesser au printemps de tenir trois magasins, donne avis que, pour fonder son Sio k, il vendra à moitié d'aujourd'hui, son immense assortiment de Marchandises Riches, Herbes, Chapeaux, Chaussures, etc., à moitié.

GRANDES REDUCTIONS.

Toutes ces Marchandises ont été achetées aux meilleures conditions, et plusieurs lignes, telles que : Lainages, Etouffés de Mode, Indiennes, Cotons, Shirts, etc., sont offertes au prix coûtant.

Il annonce de plus que la balance du *Grand de Marchandises* de la ci-devant société FRIGON & FRIÈRE, qui se trouve à leur Ancien Magasin, sera mise au public, sera vendue à S'ACRIFIÈRE, pour argent comptant.

Les prix sont en Dollars et Cents.

MAGASIN: au coin Sud-Est de la rue NORRE-DAM, Bâtiment NOUVEAU, porte voisine du Journal des Trois-Rivières, et PETIT MAGASIN, au coin du Pavillon Rouge.

Côté Nord-Ouest de la même rue, Au MAGASIN JARDIN.

AVIS.

Le soussigné profite de l'occasion pour prévenir les personnes qui lui doivent de venir le payer au plus tôt.

G. FRIGON, Trois-Rivières, 27 janvier 1873.

EN VENTE.

45 quarts de pommes en très-bon état, consistant en GREENINGS, BALDWIN et NORTHERN SPIES.

Aussi, 500 boîtes de biscuits de qualité supérieure.

200 quarts de biscuits de matelots.

300 " de biscuits blancs.

4000 lbs de sucreries.

400 lbs de houilles.

T. TREMANAN, Boulanger et Pâtissier.

Trois-Rivières 20 janvier 1873.

AVIS.

Application sera faite à la prochaine session de la législature de la province de Québec pour obtenir l'incorporation d'une compagnie ayant pour objet la construction d'un chemin de fer depuis un certain point sur la rive Sud du fleuve St. Laurent dans la paroisse de St. Ange, de Laval vers la cité de Trois-Rivières, à aller à un point sur la ligne frontière de la province à l'Ouest du Lac Champlain et de la rivière Richelieu.

Trois-Rivières, 9 octobre 1872.

A vendre.

Une grande maison en brique, toute neuve, rue des Forges.

Autre grande maison, rue Niverville.

Autre grande maison en bois, rue St. Roch; deux logements.

Conditions raisonnables. S'adresser au propriétaire N. APROLEON MILETTE. Trois-Rivières, 27 déc. 1872.

Acte de Faillite de 1869

ET SES AMENDEMENTS. CANADA: PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières.

Dans l'affaire de JOSEPH SAWYER, père et JOSEPH SAWYER fils fondateurs commerçants de la paroisse Ste. Geneviève de Batiscan, faisant commerce sous les noms de SAWYER et Fils.

Je, NAZAIRE GAGNON-SYNDIC, en cette affaire, notifie tous les créanciers des dits faillis de se réunir à mon bureau leurs réclamations d'hui à un mois.

Les sont aussi notifiés de s'assembler dans le bureau d'André Joseph Martineau, notaire, en la paroisse de Notre Dame de la Visitation de Champlain, le Mardi dix-huitième jour du prochain mois de Février (1873) à deux heures de l'après-midi, pour l'examen des Faillites et l'arrangement de leurs affaires en général.

NAZ. GAGNON, Syndic.

Notre Dame de la Visitation de Champlain le 17ème jour du mois de Janvier 1873.

AVIS

AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à SAMEDI, LE 1ER FÉVRIER PROCHAIN, INCLUSIVE, pour la CONSTRUCTION D'UN AILE AU PALAIS DE JUSTICE DES TROIS-RIVIÈRES.

Médecines

LE SOTHERION.

La thérapeutique vient de s'enrichir d'une importante découverte, c'est le SOTHERION, sirop pulmonaire, anti-asthmatique.

Ce nouveau remède longtempa cherché, mais trouvé, contre une maladie considérée jusqu'à ce jour comme incurable réunit toutes les conditions de l'infailibilité, et assure la guérison. Ce remède unique, presque providentiel, ne peut tarder d'être universellement connu, depuis le pen de temps qu'il a commencé d'être en usage, des cures rapides dans des cas désespérés ont été obtenues, et un nombre considérable de certificats sont venus attester son efficacité.

Le SOTHERION est si facile à employer, que les malades peuvent s'en servir eux-mêmes, sans avoir besoin d'être soignés par un médecin.

Le Serravallo est indiqué contre la grande
 et les voies respiratoires. Il guérit la phthisie, le
 la toue ou la consommation, l'asthme, les bronchi-
 tes, les catarrhes de la gorge, l'irritation de
 la membrane muqueuse, l'insomnie, la catarrhe, la palpitation
 du cœur, la faiblesse de constitution.

En vente dans toutes les pharmacies.

Déposit général pour la France :
 No. 11, rue de Castiglione, Paris.

Pour le Canada :
 Chez le Dr. POUTIER, Dentiste, rue Saint-
 Jean, Québec.

Agents pour la Puisseance du Canada :
 EVANS, MENGER et Cie, Montréal.

Agent pour Trois-Rivières :
 G. EROUX, pharmacien, coin des rues Notre
 Dame et du Plateau.

Québec, 14 juin 1871.—



Proclamons la bonne Nouvelle !

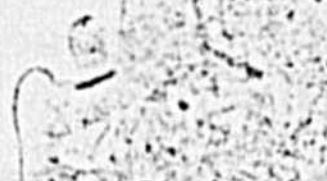
Que le Grand Maître SHOSHONNET et THILLIS de l'Éminent Homme Médical Indien, le Docteur Lewis Joseph, de la grande Tribu des Shoshonnes, Colombie Anglaise, accomplis les guérisons les plus merveilleuses et les plus étonnantes que l'on ait jamais mentionnées dans le monde. Jamais dans les annales de l'Histoire Médicale Canadienne, un tel succès n'a été marqué jusqu'à l'introduction d'une médecine.

...sont tellement et si harmoniquement classifiés et composés qu'on en fait le remède le plus efficace qui soit dans le monde connu. Il ne peut qu'agir sur le système d'une manière très-satisfaisante et très-délicieuse. Quelque soit votre état et quelque soit le temps, ce remède atteindra le mal, et vous serez étonnés de la manière prompte avec laquelle vous serez rappelés à une santé parfaite et à une pleine vigueur.

Cette médecine est agréable et on peut la prendre en toute sûreté, avec la certitude qu'elle opérera une guérison permanente dans toutes les maladies de la gorge, des pommons, du nez, des régions, des organes digestifs, etc., etc., ainsi que les serofules, les diverses maladies de la peau, les humeurs et toutes les maladies provenant de l'impureté du sang, etc., etc.

sième phase de la consommation. On pourra obtenir en se procurant le traité en l'annuaire ou les circulaires, chez tous les dépositaires respectables au Canada, toutes les informations désirées, avec des directions complètes sur la manière de faire usage du Remède et des Pilules Éclatantes; ce livre que l'on peut obtenir gratuitement, contient aussi des témoignages et des certificats de guérisons.

Pris du Remède en grande bouteille le demi-pinte \$1.00. Flacons, 25 cents la boîte.



PERSON BRONCHITE

SMITHFIELD.

J. C. CHAMBERLAIN, Esq.—Le présent est pour
certifier qu'il y a environ trois ans je fus affecté
d'une bronchite, qui dura environ 18 mois,
souffrais tellement par le défaut de respira-
tion qu'il était très difficile pour moi de perir,
pendant la nuit je me levais souvent pour
tirer aller à tousser. Jeus recours à Moiré
et eus les plus grands succès.

thumber and pendant environ une année
sans en recevoir aucun avantage. Effectue-
ment je continuais à empirer. Enfin on me
conseilla de faire usage du grand remède
orthosène. J'en achetai une bouteille et je la
pris et quand je l'eus à peu près finie je
commençai à ressentir un peu de mieux. Je conti-
nuai à en faire usage jusqu'à ce que j'en eus
les trois bouteilles, quand à ma satisfaction,
trouvant que j'étais aussi bien que je l'avais
avant ma maladie, et ne me sentant plus

de la maladie, et j'ai conservé ce souvenir.
JOHN SILVER, J. P.
Assassiné devant moi, à Sandridge, ce 6
avril 1270.
J. M. WILKINGTON, J. P.
TERSON ET ONNANTE DE LA MALA-
DIE DES POUMONS.
Brooklyn, 5 avril 1970.
J. C. CHAMBERLAIN, Ed. - Monsieur, Je crains
que ma femme souffre de la maladie de la
dies des poumons. Le médecin l'avait
ordonnée. Il avait déclaré qu'il y avait
des tubercules sur les poumons et que la ma-
ladie pouvait être sérieuse. Le dernier resort
était une bouteille de Grand Remède Sil-
ver. Au bout de six jours, les symp-
tômes disparaissent et la santé s'améliore.
Je remercie rapidement, d'après la première
ordonnance, elle s'en est rétablie. En continuant
pendant elle se rétablit parfaitement.
Vous pouvez publier ces faits pour l'avant-
de ceux qui seraient atteints de la même
maladie.
T. C. BROWN
Ministre Episcapulaire Méthodiste
En vente chez M. C. Elson, rue du Platón
Nois-Riviera.
Nois-Riviera, 12 mars 1971.